

Unité canadienne et géographie

Jacques Bernier

Volume 24, numéro 61, 1980

La problématique géopolitique du Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021461ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021461ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bernier, J. (1980). Unité canadienne et géographie. *Cahiers de géographie du Québec*, 24(61), 81–107. <https://doi.org/10.7202/021461ar>

Résumé de l'article

Il existe au Canada un pluralisme et une diversité d'intérêts et de fidélités qui s'inscrivent dans l'espace et constituent une donnée fondamentale de la géographie de ce pays. Cette réalité essentielle, combinée à la question cruciale du partage des pouvoirs, se situe au coeur du problème de l'unité canadienne et lui confère un net aspect géopolitique.

*« L'État n'est jamais donné,
il est toujours forgé »*

GÉOGRAPHIE ET UNITÉ CANADIENNE

par

Jacques BERNIER

*Département de Géographie, Faculté des Lettres, Université Laval,
Québec G1K 7P4*

RÉSUMÉ

Il existe au Canada un pluralisme et une diversité d'intérêts et de fidélités qui s'inscrivent dans l'espace et constituent une donnée fondamentale de la géographie de ce pays. Cette réalité essentielle, combinée à la question cruciale du partage des pouvoirs, se situe au coeur du problème de l'unité canadienne et lui confère un net aspect géopolitique.

MOTS-CLÉS : Géographie politique, pluralisme, régionalisme, intégration, Canada, Québec.

ABSTRACT

Jacques BERNIER : Geography and Canadian Unity

The Canadian population is characterized by a pluralism and a diversity of interests and loyalties which clearly have a territorial basis. It constitutes a key fact of Canadian geography. This situation combined with the decisive issue of division of powers lies at the heart of the problem of Canadian unity, clearly establishing its geopolitical nature.

KEY WORDS: Political geography, pluralism, regionalism, integration, Canada, Quebec.

*
* *
*

Dans « The Functional Approach in Political Geography », Hartshorne suggère de lier à l'État et d'abord à son fonctionnement les questions essentielles en géographie politique¹. Il admet volontiers que d'autres phénomènes politiques offrent de l'intérêt pour le géographe et que l'État souverain n'est pas le seul type de territoire politiquement organisé digne d'étude. L'État constitue toutefois l'unité fondamentale de la société politique contemporaine et c'est, selon lui, dans l'observation et l'étude de ce phénomène à la fois éminemment géographique et politique que l'on peut le mieux cerner et définir l'objet de la géographie politique.

Hartshorne propose de s'arrêter d'abord à la fonction première de tout État en tant que territoire politiquement organisé, à savoir celle de lier ensemble des régions séparées et diverses en un tout effectif, sous un contrôle unique : « The fundamental purpose of any state, as an organization of a section of land and a section of people,... is to bring all the varied territorial parts, the diverse regions of the state-area, into a single organized unit ». Vu cette fonction essentielle, et comme aucun territoire étatique ne constitue une « unité naturelle » dans lequel il suffit de créer un gouvernement pour qu'il fonctionne comme une entité, le problème premier et continu de tout État est de rapprocher et de lier ses différentes régions. En effet, il existe dans tout État des forces centrifuges qui en entravent ou en menacent la cohésion, par exemple les barrières physiques et humaines séparant les régions, l'attraction ou la dépendance de régions vis-à-vis de l'extérieur et la diversité dans le caractère de la population. Pour que l'État existe, il faut donc qu'il y ait aussi des forces qui atténuent les effets démobilisateurs des forces centrifuges, des forces centripètes dont la première et la plus importante est le *state-idea*, la raison d'être de l'État, celle qui en sous-tend l'existence. Il s'agit là, en réalité, d'un concept qu'Hartshorne emprunte à Ratzel (1923, p. 2-6) qui, au tournant du siècle, définissait l'État comme une section de territoire et une section d'humanité organisées en un tout en fonction d'une idée distinctive. Celle-ci peut évoluer, changer avec le temps, mais doit exister pour assurer la viabilité de l'État. Selon Hartshorne, c'est en s'interrogeant d'abord sur ce consensus qu'il faut aborder la géographie politique des États. Une telle approche permet de donner tout leur sens aux forces centrifuges toujours présentes, de repérer le territoire ou les régions qui font ou non partie intégrale de l'État et d'analyser les rapports entre la structure interne de l'État et sa géographie, en particulier ses diversités régionales.

Au plan général, on ne peut certes voir dans la suggestion de Hartshorne un cadre conceptuel global conférant à la géographie politique le statut d'une discipline autonome. Au niveau restreint de l'État, le schéma d'analyse offre sans doute de l'intérêt, mais il reste incomplet. Il faut reconnaître toutefois que cette démarche, quoique partielle, a le mérite de tendre vers l'explication et de ne pas réduire la géographie politique, comme c'est si souvent le cas, à une nomenclature administrative ou encore à une description sommaire et impressionniste. Il s'agit en outre d'une approche qui permet, en particulier, un éclairage intéressant concernant les vastes États marqués du sceau de la diversité.

Tout en reconnaissant les limites du schéma proposé et son caractère partiel, nous nous proposons dans les pages qui suivent de nous en inspirer librement pour traiter du problème de l'unité canadienne. L'occasion s'y prête bien. Hartshorne considère l'intégration comme le problème essentiel en géographie politique. D'autre part, il existe au Canada un pluralisme ethnique et une diversité d'intérêts et de fidélités qui s'inscrivent dans l'espace et qui constituent une donnée fondamentale de la géographie du pays. C'est d'ailleurs cette situation de base qui, combinée à la question cruciale du partage des pouvoirs, constitue le noeud du problème de l'unité canadienne et lui donne un net aspect géopolitique.

LE CANADA

Dans sa version territoriale d'un océan à l'autre et dans son cadre institutionnel moderne, l'histoire du Canada remonte à la Confédération. Le Canada de juillet 1867 ne comprend que l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, mais, dans l'esprit des Pères de la Confédération, tout l'Ouest, jusqu'au Pacifique, fait déjà partie du pays. Aussi, suite à l'achat de la Terre de Rupert (1869) par le gouvernement canadien, le territoire qui allait former le Manitoba est-il annexé en 1870 et la Colombie-Britannique se rallie-t-elle à la Confédération en 1871. S'ajouteront ensuite l'Île-du-Prince-Édouard en 1873 et, en 1905, dès que le peuplement de ces « provisional districts » le justifieront, l'Alberta et la Saskatchewan. Déjà donc en 1871, le Canada s'étend de l'Atlantique au Pacifique et offre en puissance sa version territoriale actuelle. La venue de la colonie britannique de Terre-Neuve, qui joindra en 1949 un Canada presque centenaire, modifiera à peine la configuration territoriale et démographique du pays.

L'idée canadienne

La formation du Canada moderne résultait à la fois de facteurs externes et internes. Londres espérait ainsi sauvegarder son influence et ses intérêts en Amérique du Nord en prévenant d'éventuelles sécessions ou encore des annexions au puissant voisin étatsunien qui sortait aguerri et renforcé d'une guerre civile². Par ailleurs, il existait au Canada le désir de former une communauté politique nouvelle et plus large garantissant l'existence d'un vaste pays riche de promesses et capable de maintenir les intérêts d'une bourgeoisie surtout bancaire et marchande, associée avant tout au Haut-Canada, qui devait maintenant compter sans le protectionnisme dont profitaient les colonies britanniques d'Amérique depuis le début du siècle³.

Cette raison d'être a évolué au cours du dernier siècle, mais elle est toujours valable en partie. À l'époque de sa création, le Canada contemporain faisait figure de colonie de peuplement du tout puissant Royaume-Uni dont l'influence distante n'en était pas moins véritable en certains domaines importants. De ce côté, la situation a grandement évolué et, à toutes fins pratiques, le Statut de Westminster, qui en 1931 révoquait toute restriction légale à l'autonomie législative du Canada, rendait le pays souverain et indépendant. Par contre, malgré le scepticisme et les réticences du début et certains incidents de parcours plus ou moins sérieux selon le cas, on peut dire que le désir des groupes dirigeants canadiens de maintenir ce pays distinct des États-Unis et d'y appartenir demeurait et allait même en s'affirmant.

Il ressort des discussions et débats, qui ont précédé la création du Canada contemporain, qu'en général les Pères de la Confédération auraient souhaité un pays au pouvoir fortement centralisé; il appert même que certains d'entre eux concurent la Confédération comme une étape transitoire vers l'établissement d'un tel système. Plusieurs raisons militaient en faveur d'un État central fort. L'attraction du puissant voisin du Sud se faisait déjà sentir dans certaines régions. Le pays, très vaste et morcelé par de sérieuses barrières physiques, était, en outre, peu et fort inégalement occupé par des populations variées. Mais il aurait été difficile, voire impossible de convaincre des populations diverses, bien enracinées régionalement et souvent isolées les unes des autres, de se soumettre à un gouvernement hautement centralisé et unitaire⁴. Déjà à cette époque, la diversité est bien implantée au Canada. Diversité qui s'exprime par l'existence non seulement de deux communautés d'origine française et britannique, mais aussi de sociétés qui se sont constituées principalement dans un cadre régional. L'origine variée de ses habitants, l'histoire de son peuplement et l'isolement de ses foyers de population ont déjà suscité la régional-

sation du pays en devenir. Ce dualisme et ce régionalisme, qui allaient déterminer le cadre institutionnel du Canada moderne, vont s'affirmer, se renforcer et devenir des éléments majeurs de la réalité sociale, économique et politique du Canada.

La situation a beaucoup évolué depuis un siècle et le pluralisme canadien d'aujourd'hui est mieux enraciné encore et plus complexe qu'il ne l'était en 1867. Certaines identités se sont davantage affirmées, de nouvelles populations d'origines diverses s'y sont établies (figure 1) et ont marqué l'histoire et le développement de certaines régions et, enfin, la question autochtone, non plus occultée par une idéologie coloniale dominante, se pose aujourd'hui avec persistance et acuité.

Diversité des populations et régionalisme

Du point de vue ethnique, la population du Canada se compose à la fois des communautés anglaise et française, éléments de la dualité historique du Canada, souvent désignées comme les « deux peuples fondateurs »⁵; de groupes ethno-linguistiques multiples dont l'origine n'est ni anglaise, ni française et qui cherchent eux aussi à garder une partie de leur patrimoine au nom du pluralisme culturel canadien; et, enfin, de peuples autochtones indiens, métis et inuit dont les aïeux vivaient au pays bien des siècles avant l'arrivée des Français et des Anglais (tableau 1). On retrouve des représentants de toutes ces populations dispersés à travers le Canada, mais ils sont souvent rassemblés en certaines régions pour former de véritables communautés régionales, par exemple la communauté française au Québec, dans le nord du Nouveau-Brunswick et le nord-est de l'Ontario et certains groupes ethniques dans l'Ouest et l'Ontario. Bon nombre de Métis se retrouvent, d'autre part, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, cependant que de nombreuses communautés indiennes et inuit parsèment le territoire (tableaux 2, 3, 4 et figures 2, 3).

Tableau 1

Composition ethnique de la population canadienne (1971)

Groupe ethnique	Nombre (000)	% de population totale
Britannique	9 624	44,6
Français	6 180	28,7
Autres européens ¹	4 959	22,9
Asiatique	286	1,3
Indien ²	297	1,4
Inuit	18	0,1
Autres	206	1,0
Total	21 570	100,0

¹ Plus de vingt groupes, dont principalement les Allemands, Italiens, Ukrainiens, Néerlandais et Polonais, qui, ensemble, comptent 3 370 000 habitants et représentent tout près de 16% de la population totale du pays.

² Les Métis et Indiens non inscrits, au nombre d'environ 900 000 (3,3% de la population totale), ne sont pas ici décomptés en tant que groupe distinct.

Sources : Kalbach, W.E. (1978), table 3; Kubat, D. and Thornton, D. (1974), table P-10 and P-7; Statistique Canada (oct. 1973), tableau 1.

Cette diversité ethno-culturelle s'accompagne et se double parfois d'un régionalisme que l'histoire et la géographie du pays ont fait naître et progresser. Nous reviendrons plus longuement sur ces communautés régionales dont chacune a des intérêts particuliers et une identité ancrée dans l'histoire et les particularismes locaux.

Il semble opportun de noter dès à présent qu'il n'y a pas d'opposition entre la dualité ethnique historique du Canada et la diversité de plus en plus grande de la population. Le pluralisme ethno-culturel de la population eurogène s'inscrit dans le cadre de la dualité canadienne fondamentale qui l'a précédé et intégré et qui l'inclut. Par ailleurs, il faut associer le pluralisme au régionalisme canadien qu'il a vivifié et enrichi d'une dimension nouvelle. Ce dualisme ethnique et ce régionalisme ne sont par ailleurs pas des phénomènes isolés, mais au contraire deux aspects fondamentaux de la diversité canadienne. En fait, l'imbrication et l'influence réciproque des deux phénomènes sont telles qu'il est impossible de saisir toute la signification de l'un sans référer à l'autre. Il est évident, par exemple, que la dualité canadienne est un phénomène que l'on retrouve dans plusieurs régions à la fois, mais on peut se demander comment on pourrait en réaliser toute la portée sans en saisir le crucial aspect régional. Le Québec représente avant tout au Canada un des éléments de la dualité canadienne, mais il constitue aussi une région bien distincte du pays et ce n'est qu'en tenant compte de ces deux aspects qu'on peut comprendre sa position particulière au Canada. D'autre part, les régions du Canada anglais se différencient bel et bien à divers points de vue, mais quand il s'agit, par exemple, d'en apprécier la culture politique et la vision canadienne, c'est à la dualité anglaise et française qu'il faut revenir.

Tableau 2
Le fait français au Canada, 1971

Régions	Population totale (000)	Langue maternelle française	
		Nombre 000	% de population totale
Canada	21 568	5 794	26,9
Québec	6 028	4 867	80,7
N.-Brunswick	635	216	34,0
Nord du N.-Brunswick ¹	346	201	58,1
Ontario	7 703	482	6,3
Nord-Est de l'Ontario ²	1 228	330	21,9

¹ Les sept comtés fédéraux du nord de cette province.

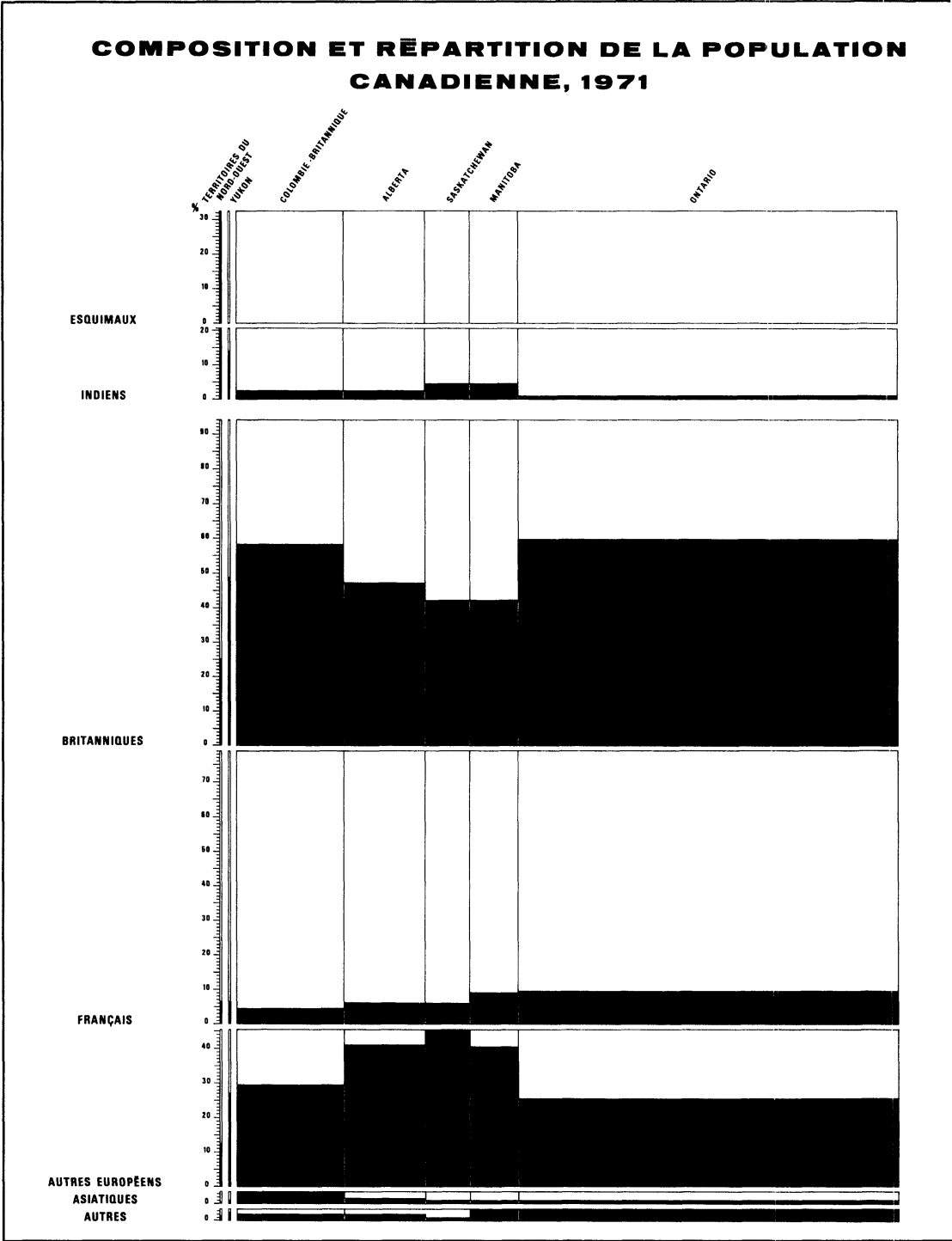
² Les 11 comtés fédéraux du nord-est de cette province.

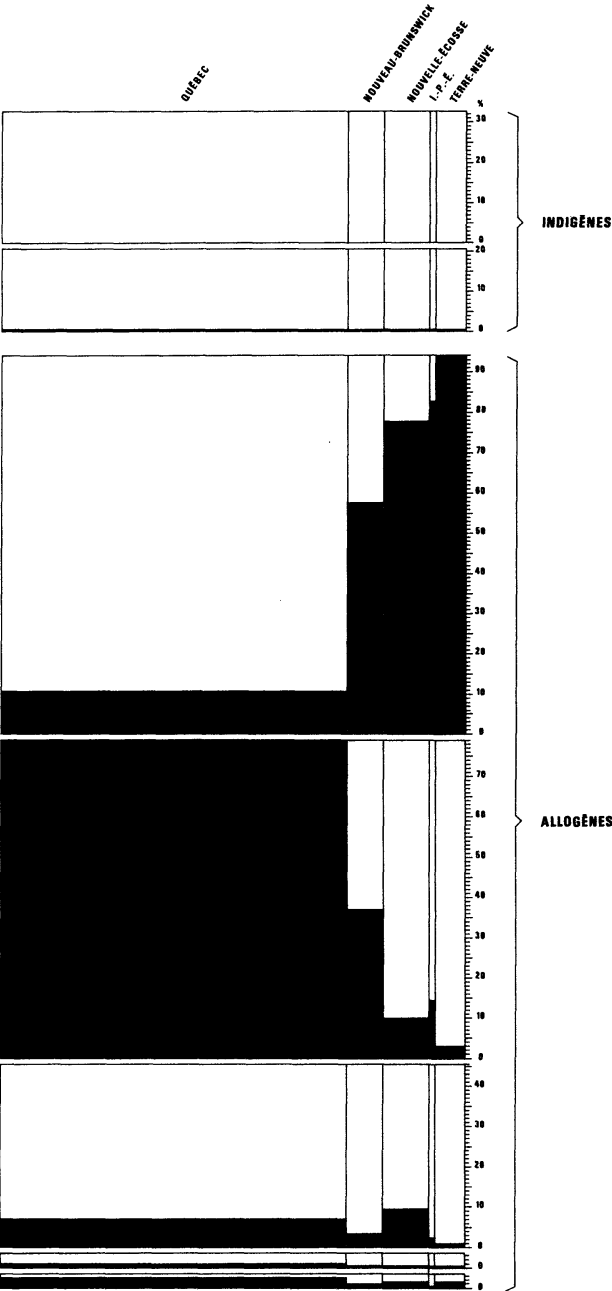
Sources : Roy, R.J. (1978), tableaux 1, 3, 14; Statistique Canada (août 1973), tableaux 20, 28.

Le Québec, expression majeure de la dualité canadienne

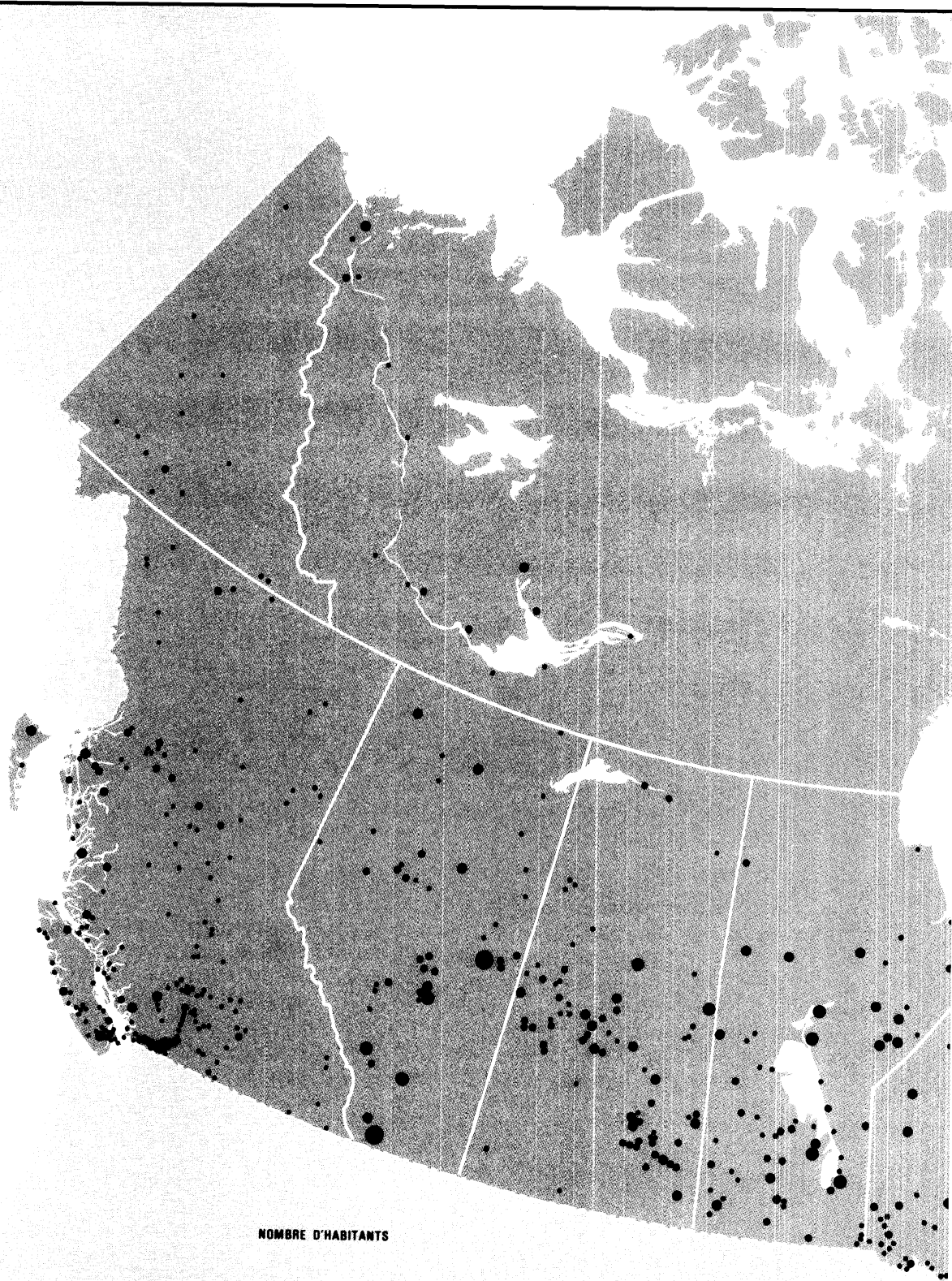
Avec la Commission de l'unité canadienne — C.U.C.⁶ (Tome 3, p. 22-23), on doit reconnaître que la dualité du Canada est un phénomène, aux aspects divers et multiples, qui évolue dans sa configuration et son importance au gré du contexte socio-politique dont elle est partie intégrale. Des populations francophones et anglophones coexistent depuis plus de deux siècles en ce vaste territoire qu'est devenu le Canada en 1867 et il en est né une gamme de situations qui ont varié et varient au gré des régions en fonction du poids démographique relatif et de la concentration des communautés, de leurs rapports économiques et de leurs pouvoirs et aspirations politiques. Et c'est souvent en se référant à l'une ou l'autre des nombreuses situations particulières auxquelles elle a donné lieu que l'on a tendance à définir la dualité. Ceci dit, et tout en admettant le caractère varié, multiple et mouvant de cette dualité, il faut admettre qu'aujourd'hui c'est avant tout au cas du Québec essentiellement francophone et à sa place dans un Canada par ailleurs essen-

Figure 1

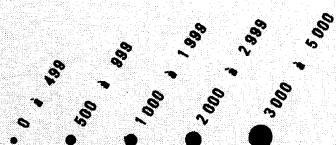




Source: Statistique Canada (oct. 1973) Recensement du Canada 1971. Bulletin 1.3-2.



NOMBRE D'HABITANTS



**RÉPARTITION
DE LA POPULATION INDIENNE
AU CANADA, 1977**



0 100 200 300 Km

Tableau 3
Composition et répartition de la population canadienne, 1971

Groupes ethniques	T.-N.O.		Yukon		C.-B.		Alb.		Sas.		Man.		Ont.		Qué.		N.-B.		N.-É.		I.-P.-É.		T.-N.		Canada	
	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale	Nbre	% de pop. totale
Inuit	11400	32.73	10	0.05	210	0.00	135	0.00	75	0.00	130	0.01	760	0.00	3755	0.06	5	0.00	20	0.00	0	0.00	1055	0.20	17555	0.08
Indiens	7180	20.62	2580	14.02	52220	2.39	44545	2.73	40475	4.36	43035	4.36	62415	0.81	32835	0.54	3915	0.61	4475	0.56	315	0.28	1225	0.23	295215	1.36
Britanniques	8785	25.22	8945	48.62	1265455	57.92	761665	46.78	390190	42.12	414125	41.90	4576010	59.40	640045	10.61	365735	57.63	611310	77.48	92285	82.64	489565	93.76	9624115	44.62
Français	2275	6.53	1230	6.68	96550	4.41	94665	5.81	56200	6.06	86510	8.75	737360	9.57	4759360	78.95	235025	37.03	80215	10.16	15355	13.72	15410	2.95	6180125	28.65
Autres Européens	4430	12.72	5010	27.23	644335	29.49	669220	41.11	421745	45.53	401995	40.67	1965945	25.52	411590	6.82	22595	3.56	75435	9.56	3050	2.73	6215	1.19	4631565	21.47
Asiatiques	190	0.54	145	0.78	77480	3.54	23570	1.44	7140	0.77	8915	0.90	96385	1.25	28395	0.47	2215	0.34	4370	0.55	380	0.34	1495	0.28	250680	1.16
Autres	560	1.60	475	2.58	48355	2.21	34070	2.09	10430	1.12	33530	3.39	264240	3.43	151775	2.51	5080	0.80	13130	1.66	305	0.27	7145	1.36	569095	2.63
Population totale	34820	99.96	18395	99.96	2184605	99.96	1627870	99.96	926255	99.96	998240	99.98	7703115	99.98	6027755	99.96	634570	99.97	788955	99.97	111660	99.98	522110	99.97	21568350	99.97

Ce tableau permet de noter que les eurogènes d'origine autre que britannique et française, principalement les Allemands, Italiens, Ukrainiens, Néerlandais et Polonais, représentent une bonne partie de la population en Ontario, dans la Prairie, en Colombie-Britannique et au Yukon (de 27% à 46% selon le cas). Au Québec et dans les provinces atlantiques, cette représentation n'atteint en aucun cas 10%.

Source : Statistique Canada (oct. 1973), tableau 2.

Tableau 4

Répartition de la population indienne¹ et inuit, 1977

Région	Population indienne ²						Population inuit ³	
	Nombre bandes	Nombre total	Dans réserves	Dans établissements	Hors réserves et établissements	% de pop. totale	Nombre	% de pop. totale
Atlantique	29	11 093 ⁴	8 122	63	2 908	0,5	1 080 ⁵	0,05
Québec	39	30 175	19 209	5 518	5 448	0,5	3 755	0,06
Ontario	115	66 057	41 890	3 321	20 846	0,8	760	—
Manitoba	57	43 349	29 274	3 154	10 921	4,2	130	—
Saskatchewan	68	44 986	30 412	1 177	13 397	4,8	75	—
Alberta	41	35 162	25 355	2 117	7 690	1,9	135	—
Colombie-Britannique	194	54 318	33 888	796	19 634	2,2	210	—
District de Mackenzie	16	7 541	8	7 261	272	—	11 400 ⁶	32,7
Yukon	14	3 217	153	2 498	566	15,3	10	—
Canada	573	295 898	188 311	25 905	81 682	1,3	17 550	0,08

¹ Il s'agit des Indiens « inscrits » tels que définis dans la Loi sur les Indiens.

² La loi définit la « réserve » indienne comme une parcelle de terrain dont le titre juridique est attribué à Sa Majesté et qui est mis à l'usage et au profit d'un groupe d'Indiens reconnu par le gouverneur en conseil : la « bande ». L'établissement est un territoire de la Couronne occupé par des Indiens ou des Inuit, mais qui ne possède aucun statut officiel. Comme les Inuit ne possèdent pas de réserve et n'ont jamais reçu de garantie territoriale, leurs établissements ne sont pas reconnus légalement (C.E.I.T.Q., 4.1, p. 95-101 et 4.3, p. 203-208).

³ Année 1971.

⁴ Dont environ 80% en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

⁵ Dont la quasi-totalité à Terre-Neuve où il forment 0,2% de la population.

⁶ Territoires du Nord-Ouest.

Ce tableau fait nettement ressortir la grande dispersion des populations indiennes à travers le Canada, la concentration des populations inuit dans les T.N.-O. et au Québec et, enfin, la situation minoritaire de ces populations. Seulement dans les T.N.-O. et au Yukon forment-elles une partie importante de la population.

Sources : Canada, 1978, p. 1; Statistique Canada (oct. 1973), tableau 1.

tiellement anglophone qu'il faut associer la dualité canadienne. C'est d'ailleurs cette réalité géopolitique qui est au coeur même de la crise de l'unité canadienne. Le Québec, peuplé principalement d'une population d'origine française, possède un caractère culturel et politique distinctif qu'aucune autre entité politico-territoriale ne peut réclamer au Canada. C'est cette donnée fondamentale qui confère à la dualité canadienne sa véritable signification et son importance.

Au Nouveau-Brunswick, les Acadiens, une minorité de taille (33% de la population totale) qui, au nord de la province, forme la majorité de la population, constituent une collectivité dont le nombre (224 000), la territorialité et la cohésion lui permettent d'aspirer à un contrôle plus déterminant de sa destinée. Ce groupe de francophones, auquel la Confédération n'a pas donné l'instrument provincial, ne représente toutefois pas un poids démographique et politique comparable à celui du Québec. Quant aux Franco-Ontariens, le groupe minoritaire francophone le plus important au Canada anglais, ils atteignent près de 800 000 (9,6% de la population totale)⁷ rassemblés en partie dans le nord-est de la province. Victimes cependant d'une très forte assimilation — seulement la moitié parle encore le français à la maison — leur poids démographique et politique vient loin derrière celui des Acadiens du Nouveau-Brunswick.

Les communautés régionales au Canada anglais

Le régionalisme constitue lui aussi une ligne de partage au sein de la société canadienne. Et même si certains, les Québécois en particulier, ont une vue essentiellement dualiste de la réalité canadienne et voient le Canada anglophone comme un bloc monolithique, les faits invitent à plus de nuance de ce côté.

La géographie et l'histoire ont très tôt favorisé l'éclosion de multiples régions au Canada. Comme ailleurs, le concept de région répond ici à des réalités diverses. Pensons, par exemple, aux grandes régions des Maritimes, du Québec et de l'Ontario, de la Prairie et de la Côte Ouest qui, selon le cas, sont parfois regroupées en grands ensembles ou divisées en régions spécifiques. Songeons respectivement à l'« Est », au « Centre » et à l'« Ouest », à l'axe Québec-Windsor ou encore aux diverses régions du Québec, de l'Ontario... Il y a, enfin, les provinces qui, en réalité, incarnent de plus en plus le régionalisme canadien. Si la thèse des quatre ou cinq grandes régions correspond à une réalité géographique et historique, il appert, et l'histoire récente du Canada le prouve à souhait, que les intérêts et les points de vue des diverses provinces qui les composent diffèrent souvent. D'un autre côté, la province fournit un cadre et un moyen d'expression et d'action qu'on ne retrouve pas aux autres niveaux. C'est sans doute à la suite de l'utilisation répétée de cette filière efficace que les intérêts régionaux se sont provincialisés; on peut aussi penser que ce sont les communautés régionales à travers leurs revendications qui ont amené les gouvernements provinciaux à se considérer de plus en plus comme leur défenseur attitré. Ainsi, même s'il est permis et justifié à divers points de vue de parler des Maritimes, de la Prairie..., la réalité canadienne veut que les allégeances régionales se manifestent de plus en plus dans un cadre provincial.

La diversité du Canada anglais, qui ne met pas en doute sa culture politique et sa vision canadienne communes, a des racines variées. Songeons d'abord aux dimensions du territoire et aux obstacles physiques dont l'impact, il y a un et deux siècles, n'a pu que contribuer à l'isolement des populations. Et ce, d'autant plus que l'histoire elle-même a favorisé cet isolement puisque le Canada a d'abord été une série de colonies isolées les unes des autres et liées par la mer à leur métropole. Pensons ici au Haut-Canada, à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick... qui, jusqu'à la Confédération, n'avaient en

commun que leur appartenance à la métropole britannique. À la géographie et à l'histoire vient s'ajouter l'ethnicité. Le Canada anglophone n'est pas peuplé que de Britanniques, mais aussi d'immigrants venus de partout, en particulier d'Europe de l'Est, qui ont colonisé certaines régions du Canada ou encore s'y sont profondément enracinés. Ces communautés ethniques, tout en adoptant la langue et les valeurs politiques de la majorité anglophone, ont conservé des traits qui leur ont permis de marquer de façon spéciale l'identité de certaines provinces, en particulier l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Colombie-Britannique et même l'Ontario. Apport ethno-culturel qui recoupe parfois, mais renforce surtout le régionalisme du Canada anglais et lui donne une dimension et une profondeur nouvelles qu'Ottawa, selon certains, se serait plu à encourager au cours des deux dernières décennies pour faire contrepoids au Québec. Finalement, il ne faut pas oublier que la Confédération, en accordant des pouvoirs considérables aux provinces, a renforcé un régionalisme déjà existant. Comme le souligne la C.U.C. (Tome 3, p. 32), ce fut le cas au Québec « dont le gouvernement est devenu le principal instrument des aspirations des Québécois », mais d'autres provinces se sont aussi servi de leurs pouvoirs « pour appuyer ou favoriser ce qui n'est rien de moins que l'évolution des sociétés provinciales ».

Les Autochtones

Pour rendre compte de la diversité canadienne dans tous ses aspects majeurs, il faut ajouter, au dualisme ethnique et au régionalisme, la réalité autochtone. Il y aurait actuellement quelque 300 000 Indiens inscrits, 22 000 Inuits et 750 000 Métis et Indiens non inscrits qui, réunis, représenteraient environ 5% de la population totale du pays. (C.U.C. Tome 2, p. 29)⁸.

L'identité propre et la situation particulière des Autochtones sont évidentes. Ces populations, que partagent, selon le cas, le mode de vie, la distance (discontinuité du peuplement) ou la langue (fragmentation ethnolinguistique), offrent par ailleurs des traits communs qui permettent de les regrouper, en particulier leur appartenance millénaire au sol canadien et l'expérience à la fois infériorisante et traumatisante de leur « association » inévitable à la population eurogène et à ses projets politiques. Gens au départ d'un autre monde, trop peu nombreux et inadéquatement équipés, ils n'ont pu résister à l'usurpation du vaste territoire qu'ils occupaient de façon éparse à l'arrivée des Européens.

DIVERSITÉ ET CONSENSUS

Le Canada occupé

Il est certain que le *state-idea* du Canada tel qu'évoqué plus haut n'a jamais concerné que le pays eurogène et a laissé de côté la grande majorité des Autochtones et les vastes territoires qu'ils occupent encore. Songeons aux nombreuses réserves et aux établissements disséminés à travers le pays, aux zones septentrionales de certaines provinces et à certaines régions du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Autant d'espaces qui, au plan de la raison d'être, ne font pas partie du Canada, mais sont en réalité tenus sous contrôle, au même titre que tout autre espace colonial.

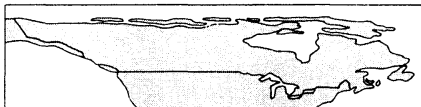
De nos jours, suite à des revendications de plus en plus nombreuses et mieux articulées, les Autochtones, au nom de la liberté et du pluralisme culturel, entrevoient la possibilité de sauvegarder leur identité. Il n'en a pas toujours été ainsi puisque traditionnellement le gouvernement canadien, de qui relèvent surtout les Indiens et les Inuits depuis la

Figure 3

FORCES CENTRIFUGES

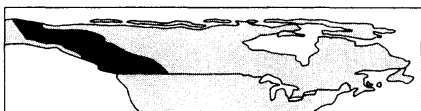
BARRIÈRES PHYSIQUES

DISTANCE

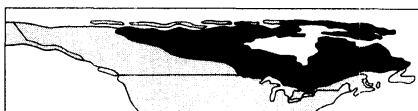


GRANDS ENSEMBLES DU RELIEF

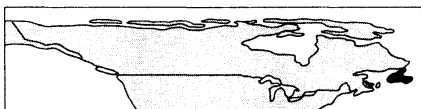
Rocheuses



Bouclier

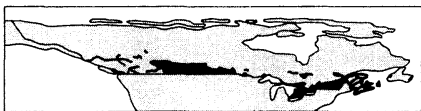
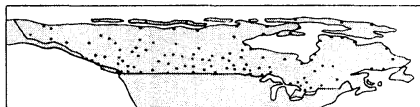


INSULARITÉ



BARRIÈRES HUMAINES

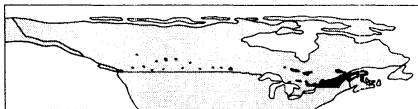
OIKOUMÈNE MORCELÉ

PLURALISME DE LA POPULATION
Autochtones

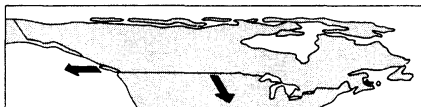
Anglophones



Francophones



ATTRACTION ET/OU DÉPENDANCE EXTÉRIEURES



Sources :
Atlas National du Canada 1974.
"Population de langue maternelle française à l'extérieur
du Québec, 1970/1971" Cahiers de Géographie du Québec,
23 (58) : hors-texte

Confédération, a favorisé leur assimilation sans grand respect pour leurs droits fondamentaux, individuels et collectifs.

« Un des plus grands mythes de l'histoire du Canada a été perpétué au cours du débat actuel sur l'unité nationale. Le mythe dont je parle est celui selon lequel les Français et les Anglais seraient les peuples fondateurs du Canada. Cette notion est manifestement fausse. Elle est historiquement inexacte et fait insulte à la population indienne du Canada. Elle correspond, cependant, au traitement traditionnel que nous avons reçu des deux principaux groupes d'immigrants. »

(La fraternité nationale
des Indiens à Ottawa)
C.U.C. Tome 2, p. 34

« Non seulement on n'a pas reconnu ce que nous avons fait pour le pays, mais on nous a considérés comme une bande de sauvages qui se promènent en pagne un peu partout. »

(De Fort Simpson, T.N.-O.)
C.U.C., Tome 2, p. 32

« Nos langues n'ont aucune place aujourd'hui, ni dans nos parlements, ni dans nos cours, ni dans nos écoles. Notre culture ne sert plus qu'à amuser le touriste lors des défilés ou des festivals. »

(Wesley Band, Stoney Tribe, à Calgary)
C.U.C., Tome 2, p. 32.

« Évidemment, dans la plupart des communautés indiennes, on n'accorde pas la priorité à l'unité nationale. Les questions fondamentales de l'heure sont le logement et le taux élevé de chômage qui atteint les 90% dans plusieurs communautés indiennes... Un sentiment de désespoir et d'impuissance gagne notre peuple qui se sait au bas de l'échelle dans la hiérarchie des pouvoirs de décision. »

(L'union des Indiens du Nouveau-Brunswick, à Moncton)
C.U.C., Tome 2, p. 32.

Le passé des Autochtones est plutôt noir au Canada et c'est bien ainsi qu'ils le voient. Les témoignages divers et multiples des dernières années en font foi. Les Autochtones, dont les ascendants habitaient le pays bien des siècles avant l'arrivée des Européens, réalisent de plus en plus qu'ils ont été exploités, bafoués, oubliés au mieux. Pourquoi, demandent-ils, l'histoire du Canada ne commence-t-elle qu'à l'arrivée des Européens ? Comment, sans joindre l'injure à l'injustice, dire que les Français et les Anglais sont les deux « peuples fondateurs » et ignorer tout à fait la présence plusieurs fois millénaire et le rôle des Autochtones avant et à la suite de l'arrivée des Européens ?⁹. Comment justifier la kyrielle de lois et mesures qui, tout au cours des derniers siècles, ont écrasé les sociétés autochtones, encouragé leur acculturation massive et provoqué leur marginalisation au point d'en faire, individuellement et collectivement, les citoyens les plus démunis socialement, politiquement et économiquement ? N'est-ce pas chez les Autochtones que l'on retrouve, et de loin, le plus fort taux de chômage, sans parler des conditions de logement franchement insalubres, de l'alcoolisme, du mépris, voire du désespoir ?

Malgré un fort sentiment d'humiliation et une profonde amertume, les Autochtones semblent accepter l'idée de vivre dans un « Canada uni ». Cette attitude s'accompagne toutefois d'importantes conditions que la C.U.C. (Tome 2, p. 35) a résumé en quatre propositions générales, malgré la diversité des groupes autochtones. Ainsi la nouvelle constitution devrait reconnaître aux Autochtones le droit à « une compensation » pour le « mépris traditionnel » de leurs droits acquis par traité et pour toutes les iniquités qu'on leur a infligées; le droit de participer à la prise de décisions au niveau national et à la

gestion quotidienne des affaires du pays (tenus à l'écart des pourparlers qui ont mené à la Confédération, on devrait les associer pleinement cette fois-ci); le droit de figurer dans la constitution à titre d'« associés égaux » avec les Français et les Anglais; le droit de vivre selon leurs propres croyances et leurs propres traditions.

Le Canada intégral

Le Canada eurogène constitue, au plan du *state-idea*, le Canada intégral. Mais même si l'on y retrouve partout la raison d'être autour de laquelle s'est construit et perdure le pays, il faut dire qu'elle est présente à des degrés bien divers selon les régions et qu'il existe de sérieuses différences au niveau de l'interprétation et de l'actualisation de cette idée. De ce point de vue, le Canada se divise d'abord en deux : le Québec et le reste du Canada. Il faut ajouter, comme nous l'avons déjà expliqué, que le Canada anglais ne forme pas un bloc homogène et que le régionalisme constitue, en s'ajoutant au dualisme Québec-Canada, un élément de la crise de l'unité canadienne. Ce sont d'ailleurs cette dualité et ce régionalisme aux sources diverses qui ont empêché l'éclosion d'une conscience nationale, d'une nation canadienne. Sans s'engager dans un débat complexe sur l'existence d'une nation canadienne-anglaise, il faut admettre qu'il serait bien difficile, voire impossible de parler de nation canadienne.

Le problème crucial du Québec

Le Québec représente au Canada et en Amérique du Nord la métropole des francophones et, à ce titre, se considère naturellement comme une entité particulière et distincte, investie d'une mission culturelle et politique spéciale vis-à-vis des Québécois d'abord, mais aussi des Français d'Amérique disséminés un peu partout au Canada et même aux États-Unis. Cet état de fait vaut au Québec des aspirations diverses et le désir de maîtriser son destin, ce qu'il arrive de plus en plus mal à satisfaire à l'intérieur du cadre de la Confédération.

Pour une raison ou pour une autre, la question du Québec se pose depuis la Conquête. Conquis au milieu du XVIII^e siècle, les Français de Nouvelle-France, les « Canadiens » comme ils se sont désignés jusqu'à tout récemment, étaient suffisamment nombreux et organisés pour résister aux pressions du conquérant. Ils l'amèneront à des accommodements qui leur permettront de conserver leur religion et leur langue et une maîtrise sur certains aspects de leur devenir collectif, et ce depuis l'Acte de Québec en 1774 jusqu'à la Loi sur les langues officielles en 1969 en passant, entre autres, par la Confédération. Celle-ci constituait d'ailleurs un compromis qui permettait d'unir les communautés anglaise et française tout en préservant l'identité.

Pour certains, le problème du Québec en est un de régionalisme somme toute peu différent de celui des autres régions ou provinces du Canada. Il est vrai que depuis quelque temps on assiste à un mouvement d'affirmation et de revendications de la part d'autres provinces ou régions du pays. Ces doléances à saveur parfois séparatiste n'ont cependant pas la même importance puisque, tout en critiquant parfois sévèrement certains aspects cruciaux du régime, elles ne remettent pas en cause l'idée du Canada. Au Québec, par contre, une société cohésive et de plus en plus consciente d'elle-même s'interroge sur son avenir et sur le genre de pays qu'elle veut se donner. L'ampleur et la nature des griefs des Québécois contre la Confédération le confirment d'ailleurs. C'est à la fois en termes politiques, socio-économiques et culturels que sont la plupart du temps articulés ces griefs.

« De graves injustices et l'oppression auxquelles est soumise la nation canadienne-française sont insérées dans la nature même de cet acte colonialiste qui sert de constitution au Canada. »

C.U.C., Tome 2, p. 150, à Montréal)

« ... depuis le début de l'ère de l'industrialisation au Québec qui s'est accélérée avec la Deuxième Guerre mondiale, tous les gouvernements élus par le peuple québécois ont connu des difficultés innombrables pour établir ici même au Québec, et ce, sans briser le pacte confédératif, un ensemble cohérent de politiques permettant au gouvernement du Québec de faire éclore la vie de notre peuple dans toutes ses sphères d'activité. »

(Le conseil de la coopération
du Québec, à Montréal)
C.U.C., Tome 2, p. 150

Même si dès 1774 l'Acte de Québec reconnaissait, en partie du moins, le caractère dualiste de la colonie et si la Confédération assurait aussi en partie le respect des droits des Canadiens français et concédait aux Québécois l'autonomie provinciale, les deux communautés ne se sont jamais entendues sur une définition claire de cette dualité. Depuis l'entrée en vigueur de l'AABN, par exemple, le partage des pouvoirs a été l'objet d'interprétations différentes et même souvent opposées. Au Canada anglais, on a surtout conçu le gouvernement fédéral comme un pouvoir national, responsable des grandes affaires du pays et de la vie nationale; en contrepartie, on a vu dans les gouvernements provinciaux des pouvoirs régionaux, chargés des affaires locales et régionales. Suivant une vision opposée, les Canadiens français ont toujours voulu voir dans la Confédération un système institutionnel impliquant non pas deux niveaux, mais deux ordres de gouvernement souverains dans leurs domaines respectifs, perception qui cadre tout à fait avec l'idée d'un pacte entre deux « peuples fondateurs » et la volonté de perdurer en tant que communauté distincte. Or, appuyé par une opinion canadienne-anglaise majoritaire, qui avait beaucoup moins de raisons de craindre un gouvernement central fort et y voyait même ses intérêts, le fédéralisme canadien a évolué vers un système à deux niveaux de gouvernement dont un gouvernement central prépondérant, qui au fil des occasions s'ingérera de plus en plus dans des domaines réservés à la compétence des provinces.

« L'homme d'affaires lucide constate facilement que la Confédération canadienne n'a pas permis au Québec d'assumer majoritairement le contrôle de son destin économique. Ce n'est pas davantage un fédéralisme renouvelé qui pourrait le permettre. »

(Le conseil des hommes d'affaires
québécois, à Montréal)
C.U.C., Tome 2, p. 148

Au plan économique, le système fédéral canadien n'a pas su réaliser un développement égal et harmonieux du pays. Il existe, comme on le verra plus loin, des inégalités régionales qui, sans être liées à la dualité ethnoculturelle, menacent la cohésion du pays. Par ailleurs, et dans le contexte actuel ceci est beaucoup plus lourd de conséquences, au Québec, mais aussi au Nouveau-Brunswick, en Ontario et dans l'Ouest, la condition économique des francophones a toujours été inférieure à celle des anglophones. Aujourd'hui, une telle inégalité se traduit, en particulier, par des revenus inférieurs, un taux de chômage plus élevé et une très faible participation à la vie économique aux hauts échelons. Selon plusieurs, cette longue et douloureuse expérience d'infériorité et de soumission économique représente une donnée majeure du problème de l'unité canadienne. Elle a créé chez les Québécois la profonde impression que la Confédération ne leur a pas permis d'assumer le contrôle de leur destin économique en en faisant des citoyens de seconde zone. « En conséquence, les Québécois en sont venus à associer leur objectif

d'être maître de leur économie à un objectif plus global : atteindre une plus grande autonomie politique »¹⁰.

« Je vais vous dire comment on redevient Québécois après avoir dit à un certain moment qu'on était Canadien. Au moment du débat sur le drapeau pour l'unité canadienne, je suis allé dans un restaurant à Calgary, en Alberta. Mon gars avait des serviettes de table et sur celles-ci, il y avait un petit dessin. C'était un castor qui pissait sur un « frog ». Puis, en bas, c'était écrit : « Voilà ce que devrait représenter le drapeau canadien »

(à Montréal)

C.U.C., Tome 2, p. 146

« Dans la ville la plus riche du Canada, celle qui a profité le plus de la Confédération, nous traitons le français comme une langue étrangère. Les 1,7 million de Québécois qui sont venus nous voir l'année dernière n'ont eu droit à aucun service pour les accueillir, ni brochure publicitaire, ni annuaire téléphonique, rien. Comment voulez-vous que ces gens se sentent chez eux alors que notre industrie privée ne prend que des semblants de mesures pour que ces gens se sentent en pays de connaissance ? »

(à Toronto)

C.U.C., Tome 2, p. 144

« Nous n'aurons jamais un Canada uni tant que le Québec sera dans la Confédération. Nous n'aurons jamais un Canada uni tant que nous n'aurons pas qu'une seule langue... Il est grand temps que quelqu'un dise aux Québécois de nous accepter comme nous sommes ou de partir. »

(à Toronto)

C.U.C., Tome 2, p. 146

Il existe manifestement au Québec un sentiment de communauté distincte qui s'accompagne de la volonté de plus en plus forte et répandue de l'affirmer. Mais on décèle aussi dans ce sentiment une crainte de ne pouvoir donner libre cours à la culture qui l'incarne et de faire partager cette dernière au Canada tout entier. Ce sentiment ambivalent, qui est à l'origine de nombreuses doléances culturelles des Canadiens français du Québec et d'ailleurs vis-à-vis du Canada, provient d'un autre sujet majeur de dissension concernant l'esprit de la Confédération. Les Québécois francophones et les Franco-Canadiens en général ont toujours vu dans le pacte confédératif une garantie des droits culturels et linguistiques des « deux peuples fondateurs » au Québec, mais aussi au Canada. Au contraire, les gouvernements et les populations du Canada et des autres provinces du pays agissent plutôt comme si l'application de ces droits réciproques se limitait au cas du Québec et, de façon mitigée, aux institutions fédérales. Aussi, alors même que les droits de la minorité anglophone étaient reconnus et respectés au Québec, on niait ceux des francophones au plan fédéral et dans toutes les autres provinces du pays et cela, en ce qui touche aussi bien l'éducation, les procédures judiciaires et les services publics que la langue de travail et de communications. Rappelons ici l'attitude longtemps passive, voire négative du gouvernement fédéral envers le fait français dans ses relations avec les citoyens et les fonctionnaires francophones. Pensons encore à la kyrielle souvent évoquée d'interdits, de suppressions concernant les droits du français et des francophones au cours du dernier siècle : l'interdiction de l'enseignement du français au Nouveau-Brunswick en 1870; la mise au ban de la religion catholique et du français dans les écoles de l'Île du Prince-Édouard en 1877; la révolte des Métis et la pendaison de Louis Riel en 1885; la suppression des droits du français au Manitoba en 1890; la réduction au minimum des droits scolaires des francophones en Saskatchewan et en Alberta dès leur arrivée dans la Confédération; l'exclusion du français comme langue d'enseignement en Ontario en 1912; la défense d'enseigner le français en Saskatchewan en 1930. Autant de

mesures qui découragèrent tout développement de la vie française ailleurs qu'au Québec et forcèrent les Canadiens français à considérer le Québec comme leur patrie et à voir dans le Canada un pays anglophone, où les droits des francophones étaient tout simplement niés.

Ces griefs d'ordre politique, économique et culturel, qui dans la réalité s'entremêlent les uns les autres et évoquent, selon les individus et les groupes, diverses expériences et situations décevantes, sont à l'origine de l'insatisfaction grandissante d'une bonne partie des Canadiens français et en particulier des Québécois vis-à-vis de la Confédération. Ils permettent d'expliquer pourquoi le Québec entretient le sentiment de n'avoir pas bénéficié de la Confédération. Une expérience plus que centenaire a convaincu maints Québécois que l'AANB tel qu'interprété et mis en pratique par un Canada anglais majoritaire donne lieu à des rapports tout à fait inégaux entre les communautés anglophone et francophone au net détriment de cette dernière et contient ainsi le germe de sa domination et de sa stagnation. C'est donc la mise au rancart pure et simple de l'AANB et la renégociation de son alliance avec le reste du Canada que le Québec revendique. Il s'agit d'une remise en question radicale du Canada tel que vécu au cours du dernier siècle et une grave menace à l'existence même du pays.

L'aliénation régionale au Canada anglais

« Il est indubitable qu'un fort sentiment de régionalisme est une cause de division et un grave obstacle à l'unité nationale. Mais il ne s'ensuit pas que des régions fortes soient incompatibles avec un Canada plus uni. Elles sont tout simplement incompatibles avec un Canada uniforme. »

(à Vancouver)

C.U.C., Tome 2, p. 82

« L'impérialisme fédéral est le principal problème de la Confédération; l'Ouest et l'Est sont les colonies. »

(à Edmonton)

C.U.C., Tome 2, p. 82

« Il suffit de dire que l'alinéation de l'Ouest est surtout d'ordre économique, géographique et psychologique. Elle est d'ordre économique parce que, à notre avis, les politiques du gouvernement fédéral pénalisent les économies de ressources naturelles des provinces de l'Ouest au profit des économies industrielles et manufacturières du Canada central. Le mécontentement de l'Ouest vient évidemment de facteurs géographiques : la distance qui nous sépare du triangle de décision de la nation et la barrière physique et psychologique que présentent trois chaînes de montagnes nous empêchent de comprendre ce qui se passe dans le reste du Canada et même de nous y intéresser. En dernier lieu, notre mécontentement vient de motifs d'ordre psychologique : nous avons le sentiment que l'organisation et le fonctionnement de certaines de nos institutions nationales (les institutions gouvernementales) les empêchent de traduire de façon efficace la pensée de l'Ouest en des politiques nationales, d'où notre tendance à ne plus participer à ces institutions. »

(à Vancouver)

C.U.C., Tome 2, p. 84

« Les Maritimes possèdent une identité régionale que menacent gravement les pressions d'un dispositif politique où le pouvoir économique, la population et l'attention en général se concentrent sur le Canada central. »

(à Halifax)

C.U.C., Tome 2, p. 86

« Nous, Terre-Neuviens, que nous venions de l'île même ou du Labrador, sommes fortement convaincus que la machine fédérale, malheureusement pour nous, s'occupe bien peu des habitants de sa province située le plus à l'Est. À notre avis, cette machine ne peut rendre que ce qu'y mettent ceux qui sont situés le plus près d'elle et qu'il n'y a, par conséquent, qu'une seule réponse à tout, la réponse du Canada central. »

(La fédération canadienne des femmes
universitaires, à Saint-Jean, T.-N.)
C.U.C., Tome 2, p. 86

Selon la C.U.C. (Tome 2, p. 79-89 et Tome 3, p. 26-32), le régionalisme constitue avec la dualité ethnique anglo-française une donnée majeure de la réalité canadienne; il détermine l'idée que les Canadiens se font d'eux-mêmes et leur façon de concevoir et vivre leur citoyenneté et leurs institutions. À l'instar de la dualité, le caractère régional du Canada a précédé la Confédération et en a même déterminé le choix. Comme on y a fait allusion plus haut, les Pères de la Confédération, malgré leurs penchants centralisateurs, ont dû imaginer un cadre institutionnel qui, tout en rassemblant les deux communautés ethniques et les diverses régions, respecterait les particularités de chacune, représentée surtout par les gouvernements provinciaux. Mais beaucoup de Canadiens considèrent que la Confédération en ne sachant pas réaliser l'équilibre entre l'unité de l'ensemble et la diversité des parties n'a pas tenu promesse. Les revendications de plus en plus pressantes des provinces et les témoignages recueillis par la C.U.C. le prouvent à souhait : il existe un peu partout au Canada une impression d'aliénation régionale. Ce sentiment comporte une dimension politique certaine dans la mesure où c'est sur ce plan que des intérêts différents, voire contradictoires sont défendus par les gouvernements provinciaux et fédéral, les premiers le plus souvent au nom des régions et provinces, le dernier presque toujours au nom du pays tout entier. C'est toutefois aux réalités économiques qu'il faut l'associer et les griefs qu'il secrète, contrairement à ceux du Québec, ont une connotation essentiellement économique. Cette emphase sur l'économie vient principalement du fait que les Canadiens anglophones partagent une culture politique commune qui se caractérise, en particulier, par l'adhésion unanime à l'idée d'un Canada uni et aux aspects essentiels du fédéralisme canadien. C'est d'ailleurs cette donnée fondamentale qui à la fois atténue la signification des propos séparatistes parfois tenus en certaines régions du Canada anglais et infirme en partie le diagnostic de la C.U.C. qui voit dans le régionalisme un problème aussi important pour l'unité canadienne que la question du Québec. Les revendications des régions le confirment d'ailleurs. Il est question de changement d'attitude de la part du gouvernement central et de décentralisation effective de l'administration fédérale, mais on parle en même temps d'un pays uni autour d'un gouvernement central fort qui, dans ses grands traits, ressemble à celui d'aujourd'hui.

Pourtant, on peut certes parler d'aliénation en certaines régions du Canada anglais et on aurait sans doute tort de minimiser à souhait l'importance du phénomène¹¹. Pour beaucoup de Canadiens de l'Ouest et de l'Est, le poids historique et démographique du Canada central lui confère une influence politique que l'Ontario surtout, mais aussi le Québec ont mis et mettent à profit au plan économique et ils y voient là, en bonne partie, l'origine des disparités régionales. Ces dernières fort prononcées et tenaces (Conseil économique du Canada, 1977) se traduisent par maints indicateurs économiques et sociaux, qui vont du taux de chômage au revenu *per capita* en passant par le degré d'industrialisation, le coût de la vie, les taux d'imposition, la scolarisation, la qualité des services sociaux... Qu'il suffise ici de se référer aux indicateurs les plus souvent utilisés pour les mesurer : le revenu personnel et le taux de chômage (tableau 5).

Tableau 5

**Revenu par habitant et chômage dans les provinces et territoires
par rapport à la moyenne canadienne (100), 1977**

<i>Provinces et territoires</i>	<i>Revenu personnel</i>	<i>Revenu personnel disponible¹</i>	<i>Chômage</i>
Terre-Neuve	68	70	196
Île-du-Prince-Édouard	67	70	123
Nouvelle-Écosse	79	81	132
Nouveau-Brunswick	75	77	165
Québec	93	91	127
Ontario	109	110	86
Manitoba	93	97	73
Saskatchewan	92	94	56
Alberta	104	105	54
Colombie-Britannique	110	110	105
T.N.-O. et Yukon	96	96	—
Canada	100	100	100

¹ Revenu personnel total moins les impôts directs des particuliers et les autres transferts courants versés par les particuliers aux administrations publiques.

Ces données indiquent nettement que les provinces atlantiques ont l'indice de revenu per capita le plus faible et l'indice de chômage le plus élevé au Canada. Elles démontrent aussi que l'indice du chômage à Terre-Neuve atteint presque le double de la moyenne canadienne et plus de 3 fois et demie les moyennes de la Saskatchewan et de l'Alberta. Et, comme le note le Conseil économique du Canada (1977, p. 39-40), il ne s'agit pas là d'un phénomène nouveau puisque des données qui remontent jusqu'en 1926 démontrent qu'exception faite des années de sécheresse que connut la Prairie au début des années 1930, jamais région du Canada n'a eu un taux de revenu par tête plus bas que celui de la région atlantique. Notons enfin que le Québec est la seule autre province qui se situe au-dessous de la moyenne canadienne en ce qui concerne le revenu personnel et au-dessus en ce qui concerne le chômage.

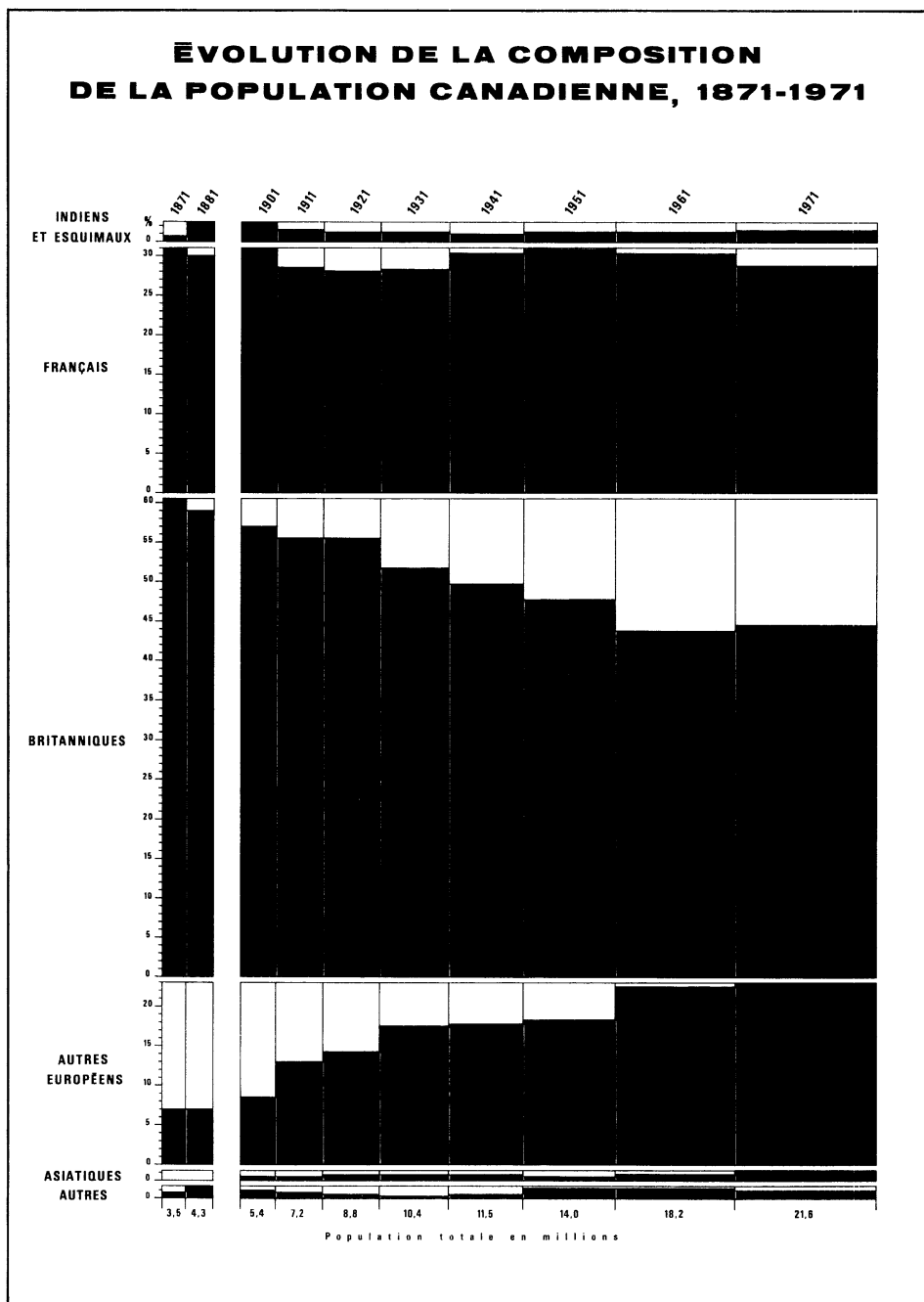
Sources : C.U.C., tome 2, p. 215; Statistique Canada, novembre 1978, catalogue 13-201, tableaux 36, 37 et décembre 1977, catalogue 71-001, tableaux 70, 71.

STRUCTURE POLITIQUE ET UNITÉ

Ce bref bilan de l'équation diversité-consensus permet de constater que le Canada est un État beaucoup plus divisé ou encore beaucoup moins uni qu'on pourrait le croire à première vue. Un État divisé dont une partie, le pays autochtone, est littéralement colonisée et dont l'autre, le pays eurogène, le pays intégral au plan de la raison d'être, est fragmentée au double plan ethno-culturel et régional. Comment, peut-on se demander, un tel pays a-t-il pu exister pendant plus d'un siècle et, plus encore, quel est son avenir face aux vigoureuses forces centrifuges qui menacent de le faire éclater ? (figure 4)

Poser une telle question, c'est soulever le problème des relations entre la structure politique de l'État et les données de sa géographie. Ce problème se pose parce que si les diverses régions d'un État peuvent, au niveau d'une raison d'être abstraite et générale, accepter l'idée d'une unité politique commune, la diversité régionale est invariablement à l'origine de différences au niveau de l'interprétation et de l'actualisation de ce *state-idea*. Si la diversité est mineure, les régions accepteront volontiers un gouvernement unitaire émanant d'une autorité unique. Si la diversité est prononcée, l'imposition d'un système unique peut engendrer une opposition mettant en danger l'unité de l'État. Il est toutefois possible de reconnaître ce besoin d'interpréter différemment le *state-idea* et de là permettre des différences notables dans les institutions et les lois. On peut le faire, par exemple, par le biais du système fédéral qui garantit un degré d'hétérogénéité régionale par la division constitutionnelle des pouvoirs. Pensons, entre autres, à la Suisse, aux États-Unis

Figure 4



et à l'Australie. Il y a aussi le cas du Royaume-Uni qui, au cours d'une histoire millénaire, a donné naissance à un système complexe où les Galles, l'Écosse, l'Ulster, l'Île de Man et les Îles de la Manche ont un degré différent d'autonomie.

En ce qui concerne le Canada, les Pères de la Confédération, pour tenir compte de la diversité, ont opté pour un système fédéral. Ceci ne veut pas dire pour autant que les Autochtones furent impliqués de quelque manière que ce soit dans l'élaboration de l'AANB. À cette époque, l'occupation ou l'appropriation par l'Occident de territoires sans égard à leurs populations était monnaie courante et, fondamentalement, le cas des Autochtones ne s'est pas posé. La situation est maintenant différente. Le Canada eurogène a graduellement repoussé les limites de son oekoumène vers le nord et se heurte maintenant aux populations qui y sont refoulées. D'un autre côté, grâce aux dures leçons du passé et à un contexte national et international beaucoup plus favorable, les Autochtones revendiquent maintenant leur place dans un nouveau pays à l'élaboration duquel ils veulent collaborer à titre de véritable partenaire. En participant ainsi à la révision constitutionnelle, ils s'associeraient à l'idée du Canada et pourraient y participer en tant qu'Autochtones pour la première fois. Il est évident que si de ce côté leurs désirs ne sont pas satisfaits, la question autochtone risque de se poser avec une acuité sans cesse accrue et, à moyen terme, de menacer l'intégrité du pays. En pays eurogène, même s'il est permis de penser qu'actuellement une bonne partie des Canadiens français participent à l'idée du Canada, il semble plus certain encore que la majorité, insatisfaite du sort que la Confédération a réservé au fait français, remette en question l'idée du Canada telle que mise en pratique depuis quelque cent ans et revendique sérieusement une révision en profondeur des institutions¹². Comme le Québec, mais avec des griefs somme toute moins globaux et moins fondamentaux, certaines régions du Canada anglais n'ont pas l'impression d'avoir profité vraiment de la Confédération.

Le défi canadien consiste donc à donner aux communautés anglaise, française et autochtones et aux communautés régionales, la latitude nécessaire pour traduire à leur façon l'idée du Canada et ce, tout en préservant un degré d'unité indispensable à la viabilité du pays. Abstraction faite de nuances parfois notables mais non essentielles, deux solutions différentes et même opposées sont proposées par les partis politiques : la souveraineté-association et le fédéralisme renouvelé.

La souveraineté-association

La souveraineté-association, qui procède d'une perception nettement dualiste de la réalité canadienne, propose la pleine souveraineté politique du Québec assortie d'une association économique avec le reste du Canada. Selon les tenants de cette option, la souveraineté politique répond à la nécessité qu'il y a pour la collectivité québécoise d'éviter les conséquences de la suprématie du nombre et d'un droit constitutionnel qui, dans le régime actuel, la condamne au statut de minorité institutionnalisée. D'autre part, l'association tient compte du besoin d'ouverture, d'échanges et d'accommodements susceptibles d'assurer la continuité des rapports étroits qui se sont établis depuis longtemps avec le reste du Canada. Il s'agit au fond d'une option qui entend mettre fin à la réalité d'un Canada uni d'un océan à l'autre et pourrait donner lieu, au mieux, à une union de type confédéral, qui serait fort différente dans son esprit et sa réalité du Canada fédéral actuel. Pour beaucoup de Canadiens, il s'agirait là de l'éclatement du pays et non d'une véritable solution à sa crise d'unité.

Le fédéralisme renouvelé

Le fédéralisme renouvelé prône au contraire le maintien du lien fédéral doublé d'une révision profonde et globale du système fédéral actuel qui tiendrait compte de l'évolution survenue au Canada et surtout au Québec depuis plus d'un siècle. Pour les partisans de cette option, le Québec fait partie de l'ensemble canadien et se doit d'y demeurer, mais tout en s'assurant que la solution constitutionnelle adoptée favorisera au maximum son développement tant économique que social et culturel.

Selon la C.U.C. (Tome 3, p. 85), qui a recommandé cette option, la révision de la structure politique et constitutionnelle du pays devrait s'inspirer de trois grands objectifs : « d'abord répondre, par une formule fédéraliste acceptable, au désir des Québécois de conserver une identité culturelle et sociale distincte, ainsi qu'à leur grief bien enraciné contre les institutions politiques actuelles du Canada, piètre reflet du caractère dualiste du pays; ensuite faire preuve, au niveau des institutions, d'une plus grande réceptivité à la nouvelle vigueur des provinces et des régions, vigueur qui se manifeste par leur exigence d'une plus grande autonomie et d'une plus grande influence sur la formulation des politiques centrales; enfin raffermir l'aptitude des institutions centrales à servir de siège légitime aux intérêts communs de tous les Canadiens ». Et, afin de refléter ces objectifs, la nouvelle constitution, rédigée en anglais et en français, devrait en préambule inclure une déclaration énonçant que « le peuple canadien i) maintient et renouvelle son attachement aux institutions démocratiques, au fédéralisme, aux droits de la personne et au principe de la suprématie de la loi; ii) reconnaît l'association historique des Canadiens anglophones et francophones et la spécificité du Québec; iii) affirme la situation spéciale des autochtones du Canada; iv) reconnaît la richesse de l'apport des autres groupes culturels du Canada; v) reconnaît la diversité des régions du Canada et le besoin de permettre à toutes les communautés régionales de s'épanouir; vi) s'efforce de promouvoir le développement social, économique et culturel et l'égalité des chances pour tous les Canadiens dans toutes les régions du Canada. »

CONCLUSION

Ce que l'on convient un peu partout d'appeler la crise de l'unité canadienne menace véritablement le pays d'éclatement. Quand on y réfléchit bien, on en vient même à se demander si ce pays a déjà été uni et s'il a jamais vraiment existé ?

L'État canadien existe depuis plus d'un siècle, mais il semble ne s'être jamais doublé de cet élément essentiel à la cohésion sociale, c'est-à-dire d'un sentiment d'identification profondément senti par la grande majorité des « Canadiens ». C'est la raison pour laquelle il est illusoire de parler de conscience nationale au pays. On y refuse de parler de binationalité alors qu'en fait, comme l'a révélé au grand jour la Commission Berger, c'est de multinationalité que l'on devrait parler. Le Canada n'a pas su jusqu'à présent se donner d'identité ou encore se réaliser au point de vue national. L'État n'a pas su vraiment unir les régions et les populations qu'il rassemblait de gré ou de force, il y a un peu plus d'un siècle. La vision centralisatrice et uni-ethnique que le Canada anglais a fait triompher a détruit le rêve bi-national des Canadiens français et réduit leurs horizons au Québec. De « Canadiens » qu'ils se nommaient depuis longtemps et jusqu'à tout récemment, ils sont devenus avant tout des Québécois (Bronsard et McDougall, 1979). Et que dire des Autochtones que la Confédération a tout simplement condamnés à s'« assimiler ou à croupir » (Dorion, 1976, p. 23) et qui n'ont jamais fait partie ni de l'un ni de l'autre rêve euro-canadien.

Il n'est donc pas surprenant que le Québec se présente aujourd'hui comme un pays distinct, que les Autochtones parlent de négocier leur union au Canada et que le Canada anglais soit en proie à de sérieux tiraillements. Et il est bien difficile d'imaginer comment aujourd'hui, si cela est toujours possible, l'intégrité de cet État pourrait être sauvegardée si ce n'est par le biais d'une structure interne fondamentalement renouvelée qui tiendrait compte de la diversité et partant des interprétations différentes et même divergentes de l'idée canadienne qu'elle ne peut manquer de secréter.

REMERCIEMENTS

* Nous remercions Céline Ménard, Bill Lourey, Vic Carson, Tim Morton, Bill Thrall, Hugh Johnson, Dianne Dennis, All Markusen, J.R. Wright, B.P. Agarwal et Julie J. Wallace des Affaires indiennes et du Nord Canada (directions régionales) dont les renseignements nous ont permis de compléter la carte *Répartition de la population indienne au Canada*, 1977.

NOTES

¹ Ce texte, qui a d'abord paru dans les *Annals* de l'Association of American Geographers (Hartshorne, 1950), a depuis été publié ou commenté dans presque tous les ouvrages de géographie politique.

² Les États-Unis sont en pleine expansion. En 1867, ils achèteront l'Alaska de la Russie et, par la suite, dans l'espoir « de former un vaste pont continental à l'échelle de tout l'hémisphère, depuis le Mississippi-Missouri et les Grands Lacs jusqu'à l'Alaska », ils tenteront de persuader Louis Riel de s'allier à eux dans le but d'annexer l'ex-territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson (Morisset, 1979, p. 4-5).

³ Au milieu du 19^e siècle, la position des libre-échangistes se renforce en Grande-Bretagne. L'essor industriel de ce pays en fait sur les marchés internationaux un concurrent redoutable que ne défavorise plus que le prix soufflé de ses achats alimentaires et forestiers. C'est dans ce contexte que seront abolies les « Corn Laws » et réduits systématiquement les droits d'entrée sur les bois étrangers qui permettaient aux produits canadiens de compenser le coût élevé de leur transport et de les rendre compétitifs sur le marché britannique. C'est la fin du système préférentiel britannique (Garon, 1977, p. 353-354).

⁴ « Oeuvre de compromis, la Confédération n'est pour eux qu'une étape vers l'établissement du système unitaire dont ils avaient rêvé et que l'opposition des Canadiens français et des représentants des provinces maritimes a obligé à mettre en veilleuse » (Voisine, 1977, p. 376). L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, qui ont participé aux conférences préparatoires de Charlottetown et de Québec, vont se désister « par crainte d'être écrasées par les autres colonies » (Garon, 1977, p. 368).

⁵ « Two founding races » dans la version officielle de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (British North America Act).

⁶ La crise de l'unité canadienne a été abondamment analysée et commentée au cours des dix dernières années et, en particulier, depuis l'élection au Québec du Parti Québécois (novembre 1976) dont le premier article du programme est de réaliser la souveraineté politique du Québec (Parti Québécois, 1978, p. 7). Les journaux, la radio, la télévision, le livre ont permis aussi bien aux experts qu'aux groupes et organismes divers et aux nombreux citoyens intéressés de donner leurs avis sur les causes de la crise et sur les solutions à y apporter. La C.U.C., dont une partie du mandat était de recueillir les témoignages et vues du public et d'experts sur la question, a voyagé à travers tout le pays afin de les susciter et de les entendre. À la lecture de son rapport, on se rend compte que le document, quoique canadien de perspective, reflète tout en le résumant ce qui s'est dit et écrit sur la question au cours de la dernière décennie, tout autant qu'il s'en inspire au chapitre des observations et recommandations. Ce rapport dont la valeur est largement reconnue constitue donc un document-synthèse auquel on s'est souvent référé directement ou indirectement. Dans le champ des documents plus engagés politiquement, nous avons consulté, en particulier, *Choisir le Québec et le Canada*, un document de travail destiné aux membres du Parti Libéral du Québec (l'opposition officielle à l'Assemblée Nationale du Québec) et signé par le chef de ce parti, C. Ryan (Ryan, 1979) et *D'égal à égal*, un texte émanant du Conseil exécutif national du Parti Québécois (Parti québécois, 1979), qui sera étudié lors du prochain congrès national de ce parti. Le premier document prône le

fédéralisme renouvelé, le deuxième, la souveraineté-association, deux solutions différentes, voire opposées à la crise de l'unité canadienne. Nous reviendrons plus tard sur ces questions.

⁷ Statistique Canada (fév. 1978), tableaux 1, 2.

⁸ Le terme autochtone sert à désigner, au Canada, les Indiens, les Inuits et les Métis en tant que groupes. Voici comment, dans son lexique, la C.U.C. (tome 1, p. 5) définit ces différents termes :

Indien

D'une façon générale, le terme Indien s'applique à toute personne d'ascendance indienne et comprend les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits. En français, les Indiens eux-mêmes et les non-Indiens utilisent de plus en plus le terme Amérindien, mais son usage n'est pas très courant au Canada anglais.

L'expression *Indien inscrit* désigne des personnes admises, ou qui ont droit de l'être, au régime de la Loi sur les Indiens, ce qui leur apporte certains avantages. Cette expression décrit un statut juridique plutôt que des antécédents ethniques puisqu'en vertu de la loi, elle désigne aussi les épouses non indiennes d'Indiens inscrits.

Les *Indiens non inscrits* sont des personnes d'ascendance autochtone qui, même si elles s'identifient comme Indiens, n'ont pas été jugées admissibles au régime de la Loi sur les Indiens ou en ont été émancipées selon d'autres dispositions de cette loi. Celle-ci énonce également les critères qui font perdre l'admissibilité à l'inscription. Cette procédure de refus ou de retrait de l'inscription a soulevé de nombreuses controverses.

Métis

Les Métis sont des personnes d'ascendance mixte, indienne et européenne, ni inscrites ni admissibles à l'inscription au régime de la Loi sur les Indiens. Les termes *Métis* et *half-breed* en anglais désignèrent d'abord les enfants nés d'unions entre Indiens et Blancs. Au XIX^e siècle, leurs descendants étaient assez nombreux dans la région qui constitue maintenant l'Ouest canadien et les Territoires du Nord-Ouest pour former une communauté ethnique distincte. Aujourd'hui, ceux qui se réclament de cette origine ont tendance à se désigner du nom générique de Métis.

Inuit

Les Inuit (au singulier Inuk) sont des personnes d'ascendance autochtone qui parlent la langue Inuktitut. On les appelait naguère Esquimaux. Selon un avis exprimé en 1939 par la Cour suprême du Canada, le terme *Indien* dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique comprend les Inuit.

⁹ Il est révélateur, à ce sujet, que les Indiens, ces premiers habitants, relevaient encore en 1965 d'un ministre de l'Immigration (Hamelin, 1969, p. 136).

¹⁰ Témoignage d'un Montréalais à la C.U.C. (tome 2, p. 149).

¹¹ Selon Frank Miller, le trésorier de l'Ontario, le différend qui oppose l'Ontario et l'Alberta au sujet du rythme d'augmentation du prix du pétrole constitue « la plus grave menace à l'unité nationale qui n'ait jamais existé ». Il est permis d'en douter, mais il n'en reste pas moins que l'Ontario s'oppose catégoriquement à toute augmentation rapide du prix du pétrole, qui ferait subir un dur choc à sa structure industrielle et commerciale, tout en arguant qu'elle a « payé le prix de la Confédération » lorsqu'elle le devait et que d'autres doivent maintenant en faire autant (*Le Soleil*, 26-9-79, p. E1).

¹² Le récent sondage réalisé en juin 1979 à la demande du gouvernement du Québec le confirme. Ce sondage, l'étude la plus complète effectuée jusqu'ici pour connaître le sentiment des Québécois vis-à-vis du fédéralisme actuel et des solutions de changement proposées, révèle qu'il y a chez les Québécois une nette volonté de changement en profondeur en même temps qu'un désir marqué de garder des liens significatifs avec le reste du Canada (voir *Le Devoir*, 28 sept. 1979, p. 1, 2, 5, 6, *Le Soleil*, 28 sept. 1979, p. A-1, 2 et B-7, 8).

BIBLIOGRAPHIE

- BRONSARD, C. et McDOUGALL, G. (1979) Le rêve canadien-français cent ans après. *Le Devoir*, 20 sept. 1979, p. 5, 6.
- CANADA (1953) *Neuvième recensement du Canada, 1951*. Volume I, Population, caractéristiques générales. Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- CANADA (1971) *Atlas of Indian Reserves and Settlements of Canada, 1971*. Ottawa, Department of Indian Affairs and Northern Development.
- CANADA (1978) *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence (bandes, districts, régions et Canada) le 31 décembre 1977*. Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.
- CANADA (1977) *Le Nord, terre lointaine, terre ancestrale : rapport de l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie* (2 vol.). Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- C.E.I.T.Q. (Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec) (1971) *Le domaine indien* (Vol. 1 : *Rapport des commissaires*; Vol. 3 : *Études juridiques*). Québec, Éditeur officiel.

- CONSEIL ECONOMIQUE DU CANADA (1977) *Vivre ensemble. Une étude des disparités régionales*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- C.U.C. (Commission de l'unité canadienne) (1979) Rapport (tome 1 : *Définir pour choisir*; tome 2 : *Un temps pour parler*; tome 3 : *Se retrouver*). Hull, Approvisionnement et Services Canada.
- DORION, H. (1976) Contribution à une géopolitique des Amérindiens du Canada. In Tremblay, M.-A. *Les facettes de l'identité amérindienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 17-34.
- GARON, A. (1977) La mise en tutelle, (1830-1867). in Hamelin, J. (1977) *Histoire du Québec*. Montréal, Éditions France-Amérique, p. 345-374.
- HAMELIN, L.-E. (1969) *Le Canada*. Paris, Presses Universitaires de France.
- HARTSHORNE, R. (1950) The Functional Approach in Political Geography. *Annals of the Association of American Geographers*, Vol. 40, p. 95-130.
- JOY, R.J. (1978) *Les minorités des langues officielles au Canada*. Montréal, Institut de recherches C.D. Howe.
- KALBACH, W.E. (1978) Growth and Distribution of Canada's Ethnic Populations, 1871-1971. in Drieger, L. (1978) *The Canadian Ethnic Mosaic*. Toronto, McClelland and Stewart, p. 82-104.
- KUBAT, D. and THORNTON, D. (1974) *A Statistical Profile of Canadian Society*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson.
- MORISSET, J. (1979) Louis Riel et le mythe canadien. *Le Devoir*, 23, 04, 79, p. 4-5.
- PARTI QUÉBÉCOIS (1978) *Programme officiel du Parti Québécois*. Montréal, Parti Québécois.
- PARTI QUÉBÉCOIS (1979) *D'égal à égal*. Montréal, Parti Québécois.
- RATZEL, F. (1923) *Politische Geographie* (3^e éd.). Berlin, 1923.
- RYAN, C. (1979) *Choisir le Québec et le Canada. Document de travail à l'intention des membres du Parti Libéral du Québec*. Montréal, Le Parti Libéral du Québec.
- STATISTIQUE CANADA (août 1973) *Recensement du Canada 1971. Population : langue officielle et langue d'usage* (bulletin 1.3-5). Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- STATISTIQUE CANADA (oct. 1973) *Recensement du Canada 1971. Population : groupes ethniques* (bulletin 1.3-2). Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- STATISTIQUE CANADA (déc. 1977) *La population active*, (Catalogue 71-001). Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- STATISTIQUE CANADA (fév. 1978) *Recensement du Canada 1976. Population : caractéristiques démographiques. Langue maternelle*, (bulletin 2.2). Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- STATISTIQUE CANADA (nov. 1978) *Comptes nationaux des revenus et des dépenses, 1963-1977*, (catalogue 13-201). Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- VOISINE, N. (1977) Province d'une confédération, (1867-1896) in Hamelin, J. (1977) *Histoire du Québec*. Montréal, Éditions France-Amérique, p. 375-414.